



Licenciement Insuffisance professionnelle

Par **Tipra**, le **29/08/2021** à **19:15**

Bonjour, (on dit "Bonjour" en arrivant quelque part, non ?)
Je vous fait part de mon problème. J'ai obtenu un poste debut mai que je convoitais fortement. Je me suis surévalué en terme compétence et je n'ai pas bien cerné la globalité du poste. Depuis, c'est la catastrophe. Une semaine après ma prise de fonction, j'ai commis une erreur sur des valorisations de devises avec un client, ce qui a coûté cher. Lors de la passation avec ma prédécesseur, je n'ai pris que très peu de notes et posé très peu de questions sur les tâches en pensant que je m'en sortirai en me basant sur ce que faisait la prédécesseur.
Puis d'autres erreurs se sont produites (je ne détaille pas) et une réputation de brêle s'est installée à mon encontre jusqu'à la semaine dernière où j'ai traité et envoyé des fichiers aux clients qui se sont tous révélés complètement faux et pourtant tout me semblait correct.
J'ai été convoqué par mon n2 et mon responsable de secteur qui ont parlé d'insuffisance professionnelle et me placent sous surveillance en me laissant à l'essai pour 1 mois supplémentaires. Pour l'instant, ça fait 10 jours déjà et ils ne m'ont rien notifié ?
Que puis je faire alors ? que je leur rende compte durant cette période ? Par ailleursn, je n'ai eu aucune notification écrite sur la qualité de mon travail. Qu'est il mieux pour moi ? de démissionner ou bien d'attendre la fin de ma periode d'essai ? Je pense qu'ils ne me garderont pas vu la médiocrité de mon travail.
Merci. (on remercie après avoir posé ses questions).

Par **Visiteur**, le **29/08/2021** à **20:33**

Bonjour, BONJOUR...merci d'y penser...
Vous ne dites pas s'il s'agit d'une promotion dans une entreprise à laquelle vous apparteniez précédemment, ou d'un nouveau job... ?
Si c'est le cas, vu votre récit, je suis plutôt enclin que vous avez raison, il y a de grandes chances qu'on ne vous garde pas.

Par **Lag0**, le **29/08/2021** à **20:50**

Bonjour,
Je ne vois pas quel intérêt vous auriez à démissionner ? Un licenciement vous ouvrant droit au chômage...

Par **Tisuisse**, le **30/08/2021** à **09:30**

Bonjour, Je ne sais si vous avez des courriers à rédiger pour la clientèle mais je vous conseille de revoir votre orthographe car c'était truffé de fautes or, le courrier est la fenêtre ouverte de l'entreprise et c'est pas ce courrier que l'entreprise est jugée. J'ai corrigé vos fautes pour une meilleure compréhension et pour vous permettre de recevoir des réponses appropriées.

Par **Tipra**, le **30/08/2021** à **15:30**

Bonjour il s agit d un nouveau poste.

Par **Visiteur**, le **30/08/2021** à **20:55**

Tisuisse,rnChacun est comme il est.rnRelisez votre propre texte....rn rn rn rn rn rn rn rn rn rn

Par **Tipra**, le **31/08/2021** à **08:30**

Merci mais je ne vois pas la plus value apportée par ces échanges par rapport à ma demande.
Je n'ai pas besoin de vos railleries.